

La politique commune de la pêche (PCP)

Avec 6,9 millions de tonnes de poissons fournis chaque année, une flotte de près de 90 000 navires et le plus grand territoire maritime au monde, l'UE est le troisième producteur mondial de pêche et d'aquaculture (4,4 % de la production mondiale), la première place étant invariablement occupée par la Chine (60 millions de tonnes en 2012).

La pêche, l'aquaculture et la transformation des produits de la mer contribuent à moins de 1 % du PIB de l'Union, et emploient environ 400 000 personnes.

21 des 28 États membres de l'Union disposent d'un accès à la mer. Les trois plus grands producteurs européens sont l'Espagne, la France et le Royaume-Uni. Les Espagnols représentent un quart des professionnels du secteur, suivis par les Grecs et les Italiens.

En revanche, l'Union est le premier importateur mondial de poissons, fruits de mer et produits de l'aquaculture : plus de 60% des besoins de l'UE en produits de la pêche proviennent de pays tiers.

Née en 1983 d'une adaptation de la politique agricole commune au secteur halieutique, la politique commune de la pêche (PCP) s'efforce aujourd'hui de conjuguer l'exploitation durable des ressources de la mer, le maintien de la biodiversité marine et l'assurance d'un revenu décent aux professionnels du secteur.

La PCP fait l'objet d'une réforme tous les dix ans. La réforme de 2013 est donc la troisième.

Source : <http://www.toutteleurope.eu/actualite/la-politique-commune-de-la-peche-pcp.html> (29/10/2014)